

<http://rpvconseil.com/spip.php?article57>



Les aides aux entreprises

- Notes d'informations - Notes externes -



Date de mise en ligne : mardi 10 août 2010

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

Le Répertoire des aides aux entreprises est un service public en ligne (<http://www.aides?entreprises.fr>) qui propose un accès personnalisé et gratuit à l'ensemble des dispositifs d'aide proposés aux entreprises par l'Etat, l'Europe et les collectivités territoriales, soit plusieurs milliers de dispositifs destinés à la création, au développement et à la transmission des entreprises.

Pour s'y retrouver parmi ce « maquis » d'aides publiques, cet outil très simple d'utilisation propose aux entreprises, porteurs de projet et acteurs de l'accompagnement de retrouver eux-mêmes les aides les plus adaptées en croisant deux critères : la commune d'implantation et le projet visé par l'entreprise, à choisir parmi 20 catégories : création, financement, innovation, export, immobilier, conseil, emploi, difficultés financières, etc. Chaque aide identifiée est décrite dans une fiche avec montant, conditions d'accès et coordonnées complètes des structures qui assurent le suivi des demandes.

Très utilisé par les entreprises, ce service en ligne est également plébiscité par les acteurs de l'accompagnement, en particulier consultants et experts-comptables. Le portail www.aides?entreprises.fr propose en effet, dans le cadre de sa mission de service public, une lettre de veille mensuelle, une sélection de sites utiles et des synthèses pour décrypter et comprendre le paysage des aides aux entreprises en France.

Les aides publiques évoluent en permanence du fait du changement continu des politiques publiques au niveau régional, national et européen. Outre son exhaustivité et sa simplicité, cet outil se distingue donc par le soin apporté à sa mise à jour, centralisée au niveau national et effectuée en liaison avec l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales.

Le portail www.aides?entreprises.fr est développé depuis 2002 par l'Institut Supérieur des Métiers (ISM), centre de ressources et d'étude sur l'artisanat et la petite entreprise. Il bénéficie du soutien de l'État (Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, DGCIS) et de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat (APCM).

A ce titre, ce répertoire des aides aux entreprises propose une catégorie « Artisanat-Commerce » qui cible plus spécifiquement les aides réservées aux artisans. En effet, avec 920 000 entreprises artisanales implantées sur le territoire national, ce secteur représente plus d'un tiers des entreprises françaises. Les chefs d'entreprises artisanales doivent donc être accompagnés et soutenus par des aides pour le développement, le maintien et la transmission de leur activité.

Les conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat interviennent à chacune de ces étapes par un conseil et un accompagnement personnalisé, une expertise et des actions de proximité, et parmi lesquelles s'insère notamment la prescription d'aides publiques. L'APCM et l'ISM proposent ainsi depuis peu aux artisans et acteurs économiques de l'artisanat d'accéder à un répertoire des aides adapté à leurs besoins sur le portail www.artisanat.fr.